



## Association Watsu France

### Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle

*La réunion de l'association Watsu France s'est tenue le 18 mai 2014, au 21 rue Lamartine, 75009 Paris.*

*Sont présents à l'assemblée générale : Ophélie Goffart, Bernadette Guénou, Sylvie Laurenson, Christine Mauneau, Philippe Quillien et Hélène Tanguy.*

*Sont représentés par une procuration remise à l'un des adhérents présents : Laetitia Cano, Guy Despont, Thomas Dilan, Alain Fages, Martine Gensollen, Magali Kuboyama.*

*En raison des règles relatives au nombre des procurations, les procurations de Françoise Amblard, Francis Lemaire et Sabine de Waenegeer ne peuvent être utilisées. Par ailleurs, Katia Donjean a envoyé une procuration pour une personne ne faisant plus partie de Watsu France.*

*Les adhérents présents ou représentés sont au nombre de 12 au total.*

*Sylvie Laurenson, trésorière de l'association, confirme que tous les membres présents ou représentés sont à jour de cotisation.*

*Le président Philippe Quillien ouvre la séance à 10h45 en rappelant l'ordre du jour approuvé par le bureau pour cette assemblée générale annuelle.*

## I. DÉLIBÉRATIONS

### ① Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mai 2013

Philippe rappelle que ce procès-verbal figure dans le dossier électronique envoyé à tous les adhérents et dans le dossier papier remis aux adhérents présents lors de l'assemblée générale.

*Le procès-verbal de l'assemblée générale 2013 est approuvé à l'unanimité.*

### ② Rapport moral du président

Philippe commence par remarquer que cette assemblée n'est pas si « ordinaire » que cela, pour au moins deux raisons. La première est que les participants n'ont jamais été si peu nombreux. Certaines absences s'expliquent par les divisions qui, une nouvelle fois, ont secoué Watsu France, et par le départ de membres de l'école française de Watsu. La seconde raison est que l'AG va renouveler pour trois ans le comité directeur.

Philippe annonce qu'il abordera quatre thèmes principaux pour rendre compte de l'activité de Watsu France depuis l'AG 2013.

#### ① Il commence par donner et commenter quelques chiffres.

En 2013, le nombre des **adhérents** – 120 – constitue un « record » (97 adhérents en 2012). À la veille de cette AG, il y avait 61 adhérents (c'est-à-dire environ 20 de plus qu'avant les AG précédentes), mais l'un d'eux a été exclu et deux autres ont démissionné par solidarité.

À Watsu France, le nombre des **praticiens certifiés** s'élève à 8, avec 2 praticiennes ne figurent pas (encore) sur notre site Internet. Le nombre des prestataires de Watsu n'est pas connu en l'absence d'informations transmises par les

formateurs.

Plus de 20 **formations** se sont déroulés sous l'égide de Watsu France au cours du premier semestre de l'année 2013, contre 36 pour l'ensemble de l'année 2012. En raison du changement des règles financières, nous ne disposons pas de chiffres pour le second semestre.

Enfin, nous continuons d'avoir une **marge de manœuvre financière**, comme la trésorière le montrera dans son rapport financier, avec plus de 13 000 euros sur les comptes de l'association.

## ② Le deuxième thème concerne la communication de Watsu France.

Philippe commence par évoquer la **messagerie de Watsu France** qui, selon les mois, appelle de 3 à 13 réponses. L'année 2013 a été surtout marquée par la découverte, au mois de décembre, qu'une partie des messages destinés à Watsu France était, depuis 2009, redirigée vers la messagerie de Watsu India, puis vers la messagerie de Xavier Boisson qui leur répondait au nom de sa structure commerciale.

Sans revenir sur les détails de cette affaire précisés dans la décision du 5 mai 2014, Philippe tient à signaler que Xavier a été sanctionné pour avoir été informé de ce détournement depuis au moins le mois de décembre 2013 et pour avoir falsifié un document remis au bureau pour sa défense. Dans un courriel du 15 mai intitulé « Au revoir Watsu France » et envoyé à tous les adhérents actuels et passés, il a rendu publique sa décision de ne pas exercer le droit de recours devant l'AG prévu par les statuts.

Au début du mois d'octobre 2013, nous avons participé au **salon Zen** dont le public est plus intéressant et motivé que celui du salon Médecines douces, même s'il est toujours difficile de mesurer l'impact d'un salon. Par ailleurs, les formateurs les plus intéressés ont finalement renoncé à piloter notre participation au salon Primevère de Lyon, à vocation écologique. Il serait sans doute plus judicieux de s'orienter vers des salons dont l'orientation Bien-être est plus affirmée.

Philippe signale différents **articles parus dans la presse** mentionnant Watsu France, comme le bel article de *Esprit Yoga* de novembre / décembre 2013.

Enfin, malgré son archaïsme et la concurrence d'autres sites francophones, notre **site Internet** demeure bien référencé. Philippe invite les participants à consulter les statistiques relatives à sa fréquentation. Il note, sans pouvoir l'expliquer, la brutale et spectaculaire baisse du nombre des visites depuis août 2013.

## ③ Philippe consacre le troisième point du rapport au fonctionnement de Watsu France.

Il note le fonctionnement harmonieux du **bureau** où tous les débats et toutes les décisions ont été placés sous le signe de cette fluidité et de cette confiance que ses membres apprécient dans le travail corporel aquatique.

Depuis la dernière AG, le **comité directeur** a généralement tenu ses réunions au moyen de Skype, ce qui a permis la participation des membres non parisiens. Mais il a été secoué par les différentes affaires impliquant Xavier Boisson, du non-versement de cotisations et d'une redevance en octobre 2012 au détournement de la messagerie découvert en décembre 2013.

Cette ambiance s'est bien sûr retrouvée dans le fonctionnement du **plénum des formateurs**, puisque ces « affaires » sont liées aux intérêts professionnels et financiers de certains formateurs.

Enfin, le bilan du **groupe Bassins** fait l'objet d'un point de l'ordre du jour.

Ces crises à répétition ont peu à peu paralysé Watsu France.

## ④ L'avenir de Watsu France

L'association commence incontestablement une **nouvelle phase** de son histoire.

Le départ de trois membres de l'école française de Watsu a au moins le mérite de **clarifier la situation du Watsu en France** : il existe deux instituts de formation dont les programmes, la philosophie et la déontologie sont différents. Depuis deux ans, en effet, les étudiants avaient du mal à comprendre que certains membres du plénum des formateurs de Watsu France ne suivent pas le programme de formation de Watsu France qu'ils avaient pourtant voté.

Pour Philippe, la fin de cette confusion devrait permettre à l'association de se remettre **en mouvement**. Certains

dossiers comme la modernisation des règles relatives au certificat de prestataire de Watsu ou du plafonnement des transferts de crédits de formation pourront rapidement avancer.

**Deux actions**, de plus longue haleine, lui semblent **prioritaires**. D'une part, il faut favoriser la pratique du Watsu par les étudiants. Cela implique que le guide des bassins d'eau chaude puisse enfin avancer. Cela pourrait aussi passer par l'organisation de week-ends d'échanges proposés aux étudiants, l'association prenant en charge une partie des frais de bassin. D'autre part, il convient de remplacer le site Internet actuel de manière à aller vers plus d'interactivité.

Enfin, Watsu France pourrait s'ouvrir à de nouvelles disciplines aquatiques comme la méthode Jahara.

*Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.*

### 3 Approbation du rapport financier de la trésorière et appréciation du budget de l'exercice suivant

La trésorière, Sylvie Laurenson, appelle à vérifier le tableau récapitulatif de la comptabilité dans le dossier remis à chaque adhérent et elle donne quelques précisions et corrections sur son contenu.

Sur les 120 adhérents, 35 sont des **adhérents** « historiques » renouvelant leur adhésion indépendamment de toute participation à une formation. Les autres membres de Watsu France adhèrent lors d'une formation. Le départ de deux formateurs de l'école française de Watsu devrait donc mécaniquement entraîner une diminution du nombre des adhérents en 2014.

Du côté des dépenses, les **frais engagés pour l'organisation de l'AG 2013** s'élèvent en réalité à 316,46 euros puisqu'ils comprennent l'impression des plaquettes de présentation de Watsu-France pour un montant de 253,49 euros. Si certaines ont été distribuées aux adhérents présents, la plupart ont été diffusées à l'occasion du salon Zen.

Au moment de l'assemblée générale, le **solde positif des comptes** de Watsu France s'élève à 13 312,85 euros.

<b>BILAN DE L'ANNÉE 2013</b>			
<b>RECETTES</b>		<b>DÉPENSES</b>	
120 Adhésions (dont 26 à 10 euros)	2140,00	Salon Zen	1598,39
8 Redevances Praticiens	400,00	Frais AG 2013	569,95
Redevances de 5 % payées par les enseignants pour le 1 <sup>er</sup> semestre	1209,33	Frais bancaires	139,35
Redevances forfaitaires payées par les enseignants pour le 2 <sup>e</sup> semestre	600,00	MAIF	285,82
Redevances payées par les enseignants non membres du plénum	435,00	Skype	48,16
		Renouvellement Hosting	69,26
		Nom de domaine	14,45
		Timbres	6,96
	4784,33		2732,34
Solde positif de l'exercice 2013: 2051,99			
<i>Au 31 décembre 2013: 1064,69 sur le compte courant</i>			
<i>9705,14 sur le livret</i>			

*Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.*

#### ④ Montant des cotisations des membres adhérents et bienfaiteurs

Le président rappelle que le montant de la cotisation s'élève à 20 euros pour les membres adhérents (10 euros en cas d'adhésion après le 1<sup>er</sup> octobre) et 100 euros pour les membres bienfaiteurs. Ces montants n'ont pas évolué depuis leur institution.

*Le maintien du montant de ces cotisations est adopté à l'unanimité.*

#### ⑤ Approbation du règlement intérieur modifié par le comité directeur

Le président invite les participants à lire les articles 13 à 17 modifié du règlement intérieur qui figure dans le dossier de l'AG. Ces articles concernent les règles administratives et financières relatives à l'organisation des stages.

Dans un but de simplification, notamment pour éviter les difficultés rencontrées dans le recouvrement des 5%, le comité directeur a expérimenté puis pérennisé un **système de redevances forfaitaires**. Pour les membres du plénum, la redevance est annuelle (300 euros). Pour les intervenants « extérieurs », elle s'élève à 25 ou 15 euros par journée de formation annoncée sur le site de Watsu France, selon qu'ils ont ou non un co-enseignant membre du plénum.

La trésorière souligne la simplicité et l'efficacité de ce nouveau système. Philippe note que la tarification des intervenants « extérieurs » pourrait être simplifiée, en raison du caractère incertain de la notion de co-enseignement.

*Les propositions de modification du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité.*

#### ⑥ Examen de la question des incompatibilités et, le cas échéant, définition d'orientations en vue d'une modification du règlement intérieur

Cette question avait été inscrite à l'ordre du jour à la demande de Xavier Boisson et Gianni De Stefani qui ne sont plus membres de Watsu France.

Au demeurant, Philippe remarque que le problème majeur, qui était celui de l'appartenance simultanée à deux instituts de formation distincts promouvant des programmes différents, est réglé par ce départ.

Ophélie Goffart note que le resserrement du nombre des praticiens et des formateurs au sein de Watsu France rend difficilement envisageable de leur interdire l'accès aux responsabilités. Elle soulève également la question du cumul des mandats dans le temps.

Sylvie et Philippe formulent le souhait que ce nouveau mandat triennal du comité directeur soit pour eux l'occasion de passer le flambeau à d'autres membres prêts à occuper les fonctions de président et de trésorier. C'est ainsi qu'un membre du comité directeur pourrait, pendant une année de transition, être désigné comme trésorier associé.

#### ⑦ Avis sur la modification du programme de formation souhaitée par le plénum des formateurs (délibération unanime du 25 novembre 2013)

Philippe rappelle que la réforme effectuée en 2012 a aligné le programme de formation de Watsu France sur celui de WABA en l'enrichissant de 50 heures sur la gestion des émotions. Toutefois, le **plafond des transferts de crédits de formation** – des équivalences susceptibles d'être accordées – demeurait fixé à 150 heures.

C'est la raison pour laquelle Philippe a proposé au plénum de porter à 200 heures le plafond des transferts de crédits de formation. Finalement, le plénum a décidé le 25 novembre 2013 de maintenir le plafond actuel à 150 heures, avec une possibilité de le porter à 200 heures si la demande de transfert concernait des heures de formations non aquatiques (shiatsu, anatomie et / ou gestion des émotions).

Philippe souhaiterait que ce plafond soit porté à 250 heures car, pour toutes les formations non aquatiques, il lui semble préférable que les étudiants suivent des cours assurés par des spécialistes de la matière et, pour le shiatsu, puissent avoir une pratique régulière.

*La réforme décidée par le plénum est approuvée par tous les participants qui formulent le souhait que le plafond des équivalences soit porté à 250 heures.*

## ⑧ Renouveau des membres du comité directeur

Il est rappelé que le comité directeur comprend 5 à 9 membres élus pour trois ans par l'AG. Le mécanisme de la voix prépondérante du président permet d'éviter le blocage du comité en cas de nombre pair. Il appartient au comité directeur d'élire chaque année les membres du bureau.

8 adhérents se sont portés candidats pour être membres du comité directeur : Bernadette Guéno, Christine Mauneau, Elvira Ilming, Hélène Tanguy, Magali Kuboyama, Ophélie Goffart, Sylvie Laurenson et Philippe Quillien.

*Les 8 candidats sont élus avec chacun 12 voix (sous réserve d'une confirmation d'Elvira qui avait fait acte de candidature par courriel).*

*Après une suspension de séance de 30 minutes, la séance reprend.*

## II. COMMUNICATIONS ET DÉBATS

### ① Bilan du groupe Bassins

À l'issue de l'AG 2013, **Guy Despont** s'est proposé pour relancer le groupe Bassins en coopération avec sa précédente responsable, Emmanuelle Lejeune. Philippe donne lecture du mail du 7 mai 2014 dans lequel il dresse le bilan de ce groupe. En un mot, le résultat lui semble « nul ». Notamment, la rédaction d'un guide des bassins d'eau chaude n'a pas avancé.

**Christine Mauneau** se déclare prête, en association avec Guy, à s'atteler à la rédaction de ce guide qui, pour les étudiants désireux de pratiquer, serait précieux. Chaque bassin devra faire l'objet d'une fiche reprenant les rubriques des bassins présentés dans les deux premiers numéros du *Souffle de l'eau*.

### ② Préparation de notre participation à des salons

Pour l'instant, Watsu France a participé au Salon Bien-être, médecine douce & thalasso et, à deux reprises, au **salon Zen** qui a lieu au mois d'octobre à Paris. Philippe signale que, pour participer à celui d'octobre 2014, il faudrait réserver un stand dans les prochains jours, sans chercher à négocier le tarif comme précédemment, mais en investissant dans la réservation d'un angle.

Les membres présents expriment unanimement une volonté de faire l'**expérience d'un autre salon**. Hélène Tanguy et Christine Mauneau rappellent que, lors du dernier salon Zen, nous avons été approchés par les organisateurs du Yoga Festival qui se déroule également en octobre à Paris. Ses organisateurs s'étaient d'ailleurs montrés ouverts à l'idée d'installer un bassin pour des démonstrations de Watsu. Une discussion se développe sur ce point. Il est décidé que le bureau prendra contact avec les organisateurs de ce festival.

Par ailleurs, il serait également bon que Watsu France participe à un salon qui ne soit pas parisien. La participation à un salon Piscines est également envisagée, notamment avec l'idée d'installer un bassin.

Quel que soit le prochain salon auquel participera Watsu France, il sera nécessaire de faire un **nouveau dépliant** de l'association en recourant aux services d'un professionnel. Ophélie Goffart se propose de transmettre les coordonnées de l'infographiste qui a fait notre dépliant pour le salon Zen de 2009.

### ③ Possibilité (juridique et technique) du recours à Skype pour la prochaine assemblée générale

En ce qui concerne le bureau, le comité directeur et le plénum des formateurs, le recours à Skype est autorisé par les statuts ou le règlement intérieur. Cela n'est pas le cas pour l'assemblée générale.

Philippe signale un **double écueil** :

- du point de vue technique, il paraît difficile de gérer un nombre important d'adhérents présents sur Skype ;
- du point de vue juridique, Skype ne permet pas de voter à bulletins secrets.

Une **expérimentation de recours à Skype** pourrait être tentée en 2015 pour un nombre limité d'adhérents empêchés d'être présents physiquement (3 au maximum). En tout état de cause, ces adhérents ne pourraient pas participer aux scrutins à bulletins secrets (qui sont très rares).

### III. QUESTIONS DIVERSES

*Les questions diverses comprennent des points d'importance secondaire qui peuvent faire l'objet d'une discussion mais non d'une décision de l'assemblée générale.*

L'ensemble des participants s'accordent sur l'archaïsme de notre **site Internet** et la nécessité d'un nouveau site dont nous pourrions facilement modifier le contenu, l'architecture, l'apparence. La solution la plus simple consisterait à utiliser une plate-forme en ligne comme 1&1. De plus, cela permet d'avoir un référencement performant. Dans ce cas, il ne serait pas possible que chaque formateur ait directement accès au planning des formations au moyen d'un code. Mais, propose Ophélie, le secrétaire pourrait être chargé d'inscrire les formations communiquées par les formateurs.

En attendant, Philippe prendra contact avec le webmestre de notre site pour mettre à jour les listes de praticiens et de formateurs.

Sur la question de la **messagerie**, Hélène et Philippe rappellent qu'ils ont rédigé des réponses-types et proposent de les communiquer aux membres du comité directeur en vue de les améliorer.

Bernadette évoque la question des **prestataires de Watsu** (Watsu Provider) dont le programme de formation fait l'objet d'une discussion.

Les participants souhaitent que le compte rendu envoyé aux adhérents soit accompagné d'un **courrier clarifiant la situation du Watsu en France**.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h45.*

*Philippe Quillien,  
Président de Watsu France*

*Hélène Tanguy  
Secrétaire de Watsu France*